

COMMUNE DE BARRAN



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juillet 2022

Liste des délibérations

N°	Class.	OBJET
23-2022	4.2	Délibération Autorisant le recrutement d'un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique POUR RECRUTEMENT TEMPORAIRE sur un EMPLOI NON PERMANENT pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs
24-2022	4.2	Délibération Autorisant le recrutement d'un agent contractuel, au Conformément aux dispositions de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique
25-2022	4.2	Délibération Autorisant le recrutement d'un agent contractuel, au vu des dispositions vu des dispositions de l'article L. 332-8.3° du code général de la fonction publique pour pourvoir un emploi permanent pour les communes de moins de 1 000 habitants ou groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants pour tout emploi